

ANNEXE I

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

R A P P O R T
DE LA VINGT ET UNIEME REUNION DU COMITE EXECUTIF
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

AGADIR, (MAROC) 25 - 29 OCTOBRE 1993

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Conformément à la recommandation de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à sa dix-huitième session tenue à Alger du 24 au 29 Octobre 1992, et répondant à l'aimable invitation du Maroc, le Directeur-Général de la F.A.O a invité les Etats membres à participer à la 21ème Session du Comité Exécutif qui s'est tenue à Agadir (Maroc) du 25 au 29 Octobre 1993.

Ont participé à cette session, les délégués des cinq Etats membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), le Représentant de la F.A.O au Maroc et le Représentant de la F.A.O/Siège.

Au nom du Gouvernement de **SA MAJESTE LE ROI - Que Dieu Le Glorifie !** -, Monsieur Thami BEN HALIMA, Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Aït-Melloul a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a, par ailleurs, insisté sur les circonstances particulières dans lesquelles se tient cette réunion et qui se caractérisent par une recrudescence acridienne dans l'aire d'invasion en général et en Mauritanie en particulier où prévaut une situation acridienne grave et ce, depuis le début de l'été 1993. Il a, en outre, relevé que malgré les efforts louables engagés, l'invasion n'a pas été pour autant jugulée du fait que les interventions se sont, le plus souvent, exécutées tardivement et avec des moyens insuffisants.

Il a également exhorté les Etats de la région et la Communauté internationale à renforcer les moyens déjà en place en Mauritanie afin de maîtriser la situation et d'éviter l'extension du fléau aux autres pays de la région.

Mr. Thami BEN HALIMA a remercié la FAO et la Communauté internationale pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer pour contrôler le fléau acridien. Il a, enfin, souhaité plein succès aux travaux de la réunion.

Ont participé à la réunion :

ALGERIE :

- Mr. CHARA Bachir, Ingénieur principal, à l'Institut National de la Protection des Végétaux: Responsable de la Cellule Technique du PCC/LAA, 12, Avenue Frères OUDDAK, B.P. 80 El-Harrach, Alger
Tel : 76.90.16 / Fax: 76.12.31 - Tlx:64199

- Mr. DRIAS Abdelhalim, Chef du Service Lutte Antiacridienne à l'Institut National de la Protection des Végétaux, 12, Avenue Frères OUDDAK, B.P. 80 El-Harrach, Alger. Tel : 76. 90. 16 Fax: 76.12.31 - Tlx: 64199

TUNISIE :

- Mr. ZAIDI Hasnaoui, Sous-Directeur de la Défense des Cultures, DGPA, Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary, Tunis.
Tel : 78 89 79 - Fax : 79 70 47

LIBYE :

- Mr. KARRA Faraj Mohammed, Membre du Comité National Permanent de Lutte Antiacridienne, Aïn ZARA, B.P. 7424 Tripoli, Libye. Tel : 60 77 55 - Fax : 41 696 - Tlx : 20275.

MAURITANIE :

- Mr. Mohamed YAHYA Ould Mahmoud, Chef du Service Amélioration des ressources végétales. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Nouakchott, Tel: 547.69/561.94 - fax:561.94

MAROC :

- Lt Cl LAYID Moha, Coordonnateur National Adjoint de la Lutte Antiacridienne P.C.C. Rabat, Tel : 75 23 12 - Fax : 75 08 87 Tlx : 369 41M .

- Mr. LAKHDAR Rachid, Directeur de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes. B.P. 1308 Rabat, Tel : 77 23 02 - Fax : 77 25 53 - Tlx : 361 33

- Mr. BEN HALIMA Thami, Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne, Ait-Melloul. Tel : 24 12 21/24 14 96 - Fax : 24 15 29 - Tlx : 817 41/ 829 99

- Mr. HMIMECH Mehdi, Responsable du Service Administratif à l'Inspection de la Protection Civile. Rabat . Tel : 77 06 92 Fax : 69 23 44 - Tlx : 362 95 .

- Mr. GHAOUT Saïd, Chef du Bureau des Grandes Luttés à la Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des fraudes. B.P. 1308 , Rabat. Tel : 78 93 04 Fax : 78 98 95

- Mr. MOUHIM Ahmed , Chef du Bureau des Interventions et de la Recherche au Centre National de Lutte Antiacridienne, Ait-Melloul. Tel : 24 12 21/24 23 30 - Fax : 24 15 29

- Mme EL JAOUANI Nadia, Responsable de la Cellule Lutte Antiacridienne, Inspection de la protection Civile, 72, rue Sebou Agdal Rabat. Tel : 77 06 92 - Fax : 69 23 44 - Tlx : 361 96

F. A. O

- Mr. ROUGHY Mohamed, Représentant de la FAO au Maroc. Tel : 76 57 56 - Fax : (212 7) 76 64 68 - Tlx : 327 84M

- Mr. HAFRAOUI Abderrahmane , Fonctionnaire Principal, Acridiens, Autres Migrateurs Nuisibles et Opérations d'Urgence, AGP , FAO Rome. Tel : (396) 5225 4021/ 5225 4812 - Fax : (396) 522 55271- Tlx : 843-610181

- Mr. MAHJOUB Nézil, Fonctionnaire Régional, Secrétaire de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Alger. Tel : (2)76 16 01 - Fax : (2) 76 26 27 - Tlx : 64 114.

2 - ELECTION DU PRESIDENT, ET DU VICE-PRESIDENT ET DU COMITE DE REDACTION

Président : Monsieur Thami BEN HALIMA (MAROC)
 Vice-Président : Monsieur Bachir CHARA (ALGERIE)

Le Comité de rédaction a été constitué d'un délégué de chaque Etat membre, du Secrétaire de la Commission et du Représentant de la F.A.O / Siège.

3 - ORDRE DU JOUR

Après discussion, l'ordre du jour ci-dessous a été adopté.

- 1 . Ouverture de la session.
- 2 . Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction.
- 3 . Adoption de l'ordre du jour.
- 4 . Examen de la situation acridienne.
- 5 . Dispositions prises et celles à prendre.
- 6 . Stratégie de lutte préventive.
- 7 . Force Maghrébine (Plan d'action 1994/95).
- 8 . Formation.
- 9 . Budget de la Commission.
- 10 . Coopération avec l'OCLALAV.
- 11 . Questions diverses (règlement intérieur, accord portant création de la Commission).
- 12 . Date et lieu de la prochaine session.
- 13 . Adoption du rapport.

4 - SITUATION ACRIDIENNE

De l'exposé fait par le Secrétariat sur la situation acridienne à travers l'aire d'invasion en général et en Afrique du Nord-Ouest en particulier, complété par le Représentant de la FAO/ Siège et les délégués des Etats membres, il ressort :

Asie du Sud-Ouest

Une importante activité de Criquet pèlerin a eu lieu, durant tout l'été 1993 notamment au niveau des régions frontalières indo-pakistanaïses. Cette activité a résulté des apports d'essaims importants en provenance de la région centrale au début du mois de Juillet 1993.

Des opérations de lutte terrestre et aérienne intensives ont été menées dans ces régions et ont couvert environ 2.000.000 d'hectares .

Cet effort de lutte s'est traduit par un retour à une accalmie relative en Inde et au Pakistan .

Afrique de l'Est et Moyen-Orient

Les premières populations acridiennes ont été observées dans cette région en novembre 1992 particulièrement au Soudan et en Erythrée.

Plus tard, la situation s'est détériorée au Soudan (Delta du tokar) et s'est étendue à l'Arabie Saoudite et au Yémen où des reproductions importantes ont eu lieu durant le premier trimestre 1993.

Les opérations de lutte entreprises dans cette région ont porté sur plus de 2.000.000 d'hectares.

Actuellement, la situation acridienne semble calme dans la plupart des pays de la région centrale.

Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest

De nombreux essaims, en provenance de la région centrale, ont traversé le Tchad, le Niger et le Mali durant la dernière décade de Juin 1993 et la première quinzaine de Juillet 1993. Ce déplacement rapide a été favorisé par l'absence de conditions écologiques favorables à leur maintien dans ces pays.

Ces essaims ont atteint le Sud-Est de la Mauritanie pendant la deuxième quinzaine de Juillet où ils ont trouvé des conditions écologiques favorables à leur multiplication. Ils ont donné naissance à une première génération, qui n'a pas été bien contrôlée. Les essaims qui en ont résulté sont devenus rapidement matures et se sont déplacés progressivement vers l'Ouest et le Sud-Ouest en se reproduisant au fur et à mesure (deux à trois pontes).

Actuellement, la situation acridienne en Mauritanie se caractérise par :

- des infestations larvaires intenses au Tagant, dans l'Assaba, au Brakna, au Trarza et dans le Sud de l'Inchiri. Ces bandes larvaires de la deuxième génération sont constituées d'individus du 1er au 5ème stades avec une dominance du 4ème stade;

- de nouvelles éclosions sont enregistrées chaque jour particulièrement dans l'Adafer, le Trarza et l'Inchiri;

- des apparitions de jeunes ailés en nombre de plus en plus important sont enregistrées notamment au Tagant, en Assaba et au Brakna. Des petits essaims sont en cours de formation et se mettront probablement en mouvement dans les prochains jours.

- Les conditions écologiques dans les régions infestées sont, en général, favorables au développement et à la reproduction des populations acridiennes particulièrement dans l'Ouest du Brakna, le Trarza, le Sud de l'Inchiri et l'Adafer. Une évaluation précise des superficies infestées n'a pu être effectuée en raison de l'inaccessibilité de certaines régions infestées, de l'insuffisance des moyens engagés dans la surveillance et la lutte et de la grande étendue des territoires potentiellement infestés.

Dans les autres pays de la région, il y a lieu de signaler:

- la présence au Nord du Sénégal d'essaims matures en accouplement et ponte. Des opérations de lutte sont en cours;

- la présence de populations éparses lors de la deuxième décennie d'Octobre 1993 dans la région d'Adrar en Algérie;

- l'infiltration d'essaims à majorité mature les 27, 28 et 29 du même mois dans les régions de Tichla, Bir Guendouz et Oum Dreiga dans le Sud du Maroc.

Prévisions

En Asie du Sud-Ouest et dans les pays riverains de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden des populations résiduelles importantes sont encore présentes.

Si les conditions écologiques le permettent, des multiplications pourront avoir lieu dans les zones de reproduction hiverno-printanières de ces régions.

En région occidentale, la Mauritanie connaît actuellement une situation acridienne grave.

On s'attend à ce que des essaims de la seconde génération issus des bandes larvaires qui échapperont à la lutte migrent vers le Nord et Nord-Ouest.

Ceux qui se déplaceront vers le Nord-Ouest vont probablement devenir matures et se reproduire dans l'Inchiri où les conditions écologiques sont actuellement favorables avant de poursuivre leur progression.

Par contre, ceux qui migreront vers le Nord, leur déplacement sera très rapide si des pluies n'interviennent pas dans les prochains jours dans le Tiris-Zemmour. Ils atteindront alors, tout en restant immatures, le Sud du Maroc et le Sud-Ouest de l'Algérie à partir de novembre 1993.

Les jeunes essaims formés éventuellement au Sénégal pourraient atteindre les pays voisins.

5 - DISPOSITIONS PRISES ET CELLES A PRENDRE

Le Comité a pris note des dispositions prises en Mauritanie, depuis l'arrivée des premiers essaims en Juillet, pour faire face à l'invasion. Il note qu'en dépit des efforts louables déployés par le pays et des moyens importants mis à sa disposition par les pays de la région et la communauté internationale, la situation acridienne demeure grave et nécessite la mise en place rapide de moyens supplémentaires afin de réduire l'extension du fléau.

A cet effet, le Comité a élaboré un plan d'action d'urgence qui figure en annexe 1. Ce plan met en oeuvre, en complément des moyens en opération en Mauritanie ou en cours de l'être, ceux de la Force Maghrébine qui se sont récemment repliés du Mali.

Pour réaliser ce plan, le Comité lance un appel à la F.A.O et à la Communauté internationale pour :

- maintenir opérationnel le dispositif en place jusqu'à la maîtrise de l'invasion;
- assurer le financement du déploiement de moyens supplémentaires de la F.M.I ;
- répondre favorablement à la requête mauritanienne relative au déploiement du dispositif algéro-mauritanien ;
- fournir les quantités nécessaires en pesticides estimées à 500.000 l.

Les autres pays de la région ont exposé les dispositifs nationaux et fait part des mesures prises pour faire face à toute invasion éventuelle, notamment :

- l'installation et/ou la réactivation des organes centraux, régionaux et locaux chargés de la conduite de la lutte;
- le recensement et la remise en état des moyens d'intervention;
- le recyclage des personnels techniques et de soutien appelés à encadrer les opérations de lutte;
- la mise en oeuvre des dispositifs de surveillance et de lutte.

Outre les mesures d'urgence prises par la F.A.O à travers des PCT octroyés aux pays infestés, les appels lancés par le Directeur-Général de la F.A.O à la Communauté Internationale ont permis de mobiliser des fonds répondant aux premières estimations financières fournies par l'Organisation.

6 - STRATEGIE DE LUTTE

Malgré les efforts déployés par les pays concernés, la F.A.O et la Communauté Internationale dans la lutte contre le Criquet pèlerin, on constate avec regret que les invasions acridiennes deviennent fréquentes ces dernières années. Cet état de fait est dû :

- à l'absence de dispositifs de lutte préventive sur la quasi totalité des aires grégarigènes de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin;

- au manque de moyens appropriés engagés dans la lutte;
- aux retards accusés dans les interventions en périodes d'invasion et de l'inaccessibilité de certaines zones à risque;
- aux insuffisances constatées dans les domaines de la coordination des actions de prévention, de lutte et de la circulation de l'information.

En se référant aux différentes recommandations faites lors des réunions du Comité des Experts Maghrébins et Sahéliens (Tunis, 1 - 2 septembre 1993), du Groupe Technique sur le Criquet pélerin (Rome, 13 - 17 septembre 1993) et à celle des Ministres Maghrébins et Sahéliens (Alger, 27 septembre 1993), relatives à l'établissement d'un programme global intégrant l'ensemble des aspects liés à la lutte antiacridienne tant au niveau national, régional qu'international, le Comité souligne la nécessité de la réalisation urgente de ce programme dans le Cadre d'une consultation que la F.A.O est sollicitée d'organiser.

7 - LA FORCE MAGHREBINE

Le Comité a élaboré un programme d'action de la Force Maghrébine d'Intervention pour les années 1994/1995. Ce programme (annexe 2), tient compte de la situation acridienne actuelle dans la région occidentale et de son évolution probable dans les mois à venir.

Néanmoins, les moyens de la Force Maghrébine, mobilisés depuis 1989 dans des conditions extrêmement difficiles, nécessitent d'être remis en état pour assurer les activités qui lui sont confiées.

Pour ce faire, le Comité fait appel à la F.A.O. et aux donateurs pour assurer le financement nécessaire à :

- la réparation et l'entretien des véhicules estimés à 60.000 \$ E.U ;
- l'acquisition de moyens de prospection (GPS, émetteurs-recepteurs, petit matériel) pour un montant de 50.000 \$ E.U;
- le renouvellement du matériel de campement et de popote pour une valeur de 15.000 \$ EU.

Par ailleurs, le Comité constate que les moyens de la F.M.I. ne couvrent que partiellement les besoins de la lutte préventive en région occidentale. En conséquence, il demande au Président de la Commission d'adresser une requête à la BID afin qu'elle finance l'acquisition de moyens matériels destinés à la constitution de quatre équipes supplémentaires nécessaires au renforcement du potentiel de la F.M.I.

Compte tenu de la complémentarité des aires de reproduction et de grégarisation se trouvant en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest et des difficultés auxquelles sont confrontés les Etats de la région pour mobiliser les moyens nécessaires au contrôle des pullulations acridiennes, le Comité estime que la création d'une force d'intervention commune aux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest serait un outil efficace pour la lutte préventive.

La création de cette force pourrait être envisagée dans le cadre de la stratégie globale qui sera définie par la F.A.O (voir point n° 6).

Une fois constituée cette force intégrera les moyens de la F.M.I.

8 - FORMATION

Eu égard au coût élevé de la formation de haut niveau réalisée en dehors de la région, le Comité, tout en réaffirmant l'importance de cette formation, propose :

- la prolongation des bourses pour les bénéficiaires poursuivant avec succès leurs études;

- l'élaboration, pour les futurs boursiers, de plans de formation intégrant en priorité les structures et compétences nationales.

A ce sujet, il demande aux pays membres de présenter à la prochaine session de la Commission les structures et les compétences nationales en mesure de participer à ces plans de formation.

Par ailleurs, le Comité a été informé par le Secrétariat de l'octroi à la région d'une bourse de formation supérieure sur le Fonds Fiduciaire n° 9161. Il a convenu que cette bourse revient à l'Algérie de par le système de rotation adopté par la Commission.

Pour ce qui est de l'atelier de formation prévu à Nouakchott, le Comité demande à la F.A.O. et au Secrétariat de la Commission de convenir de la période la plus appropriée pour l'organisation de cet atelier.

9 - BUDGET DE LA COMMISSION

Le Comité constate l'importance des arriérés dans les contributions. Il exhorte les pays concernés à s'en acquitter dans les meilleurs délais.

En raison des difficultés rencontrées dans la compréhension des comptes présentés, le Comité demande au Secrétariat de la Commission d'étudier avec les services financiers du Siège de la FAO la manière d'être constamment bien informé des engagements effectués et des dépenses réalisées; ce qui lui permettra de présenter aux Sessions de la Commission des comptes clairs et précis.

Il a été, en outre, demandé au Secrétariat de présenter à la prochaine Session de la Commission le programme de travail détaillé et le budget correspondant pour l'année 1995. Pour évaluer correctement les prévisions des dépenses de certaines rubriques notamment celles concernant les équipements et matériels divers, il est nécessaire de faire l'inventaire de ce qui a été acquis jusqu'à présent pour chacun des pays membres. Ces derniers sont sollicités pour faire part au Secrétariat de leurs besoins.

Les visites d'experts prévues dans le programme de travail doivent viser :

- l'évaluation de la situation acridienne dans la région;
- le suivi des activités de la F.M.I ;
- l'établissement de contacts avec les laboratoires de recherches et les centres spécialisés dans le domaine acridien.

Au titre de l'année 1993, le Comité a jugé urgent l'envoi immédiat d'un expert marocain pour une durée de 10 à 15 jours en vue d'évaluer la situation acridienne prévalant en Mauritanie notamment le Nord du pays.

10 - COOPERATION AVEC L'OCLALAV

Concernant la coopération avec l'OCLALAV, le Comité considère que le programme-Cadre approuvé par la Commission et le Conseil des Ministres de l'OCLALAV continue à servir de base à la coopération entre les deux sous-régions.

Cependant, en attendant de disposer de nouveaux éléments d'appréciation, le Comité propose de surseoir, à la définition des modalités d'application du programme-cadre demandée par la Commission à sa dernière session.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Le Comité a discuté de l'opportunité d'élaborer un règlement intérieur comme mentionné dans l'accord portant création de la Commission.

Il a convenu de l'utilité de disposer d'un tel instrument juridique et a demandé à la F.A.O. de préparer un projet de règlement intérieur qui sera examiné par la Commission à sa prochaine session.

12 - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

La prochaine session du Comité Exécutif aura lieu à Tripoli (Libye) à la même date que celle prévue pour la 19ème session de la Commission.

13 - REMERCIEMENTS

Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements et leur considération au Gouvernement du Royaume du Maroc et particulièrement au Centre National de Lutte Antiacridienne - Aït-Melloul pour la tenue de la session à Agadir, pour l'accueil chaleureux, la parfaite organisation, la généreuse hospitalité et les commodités mises à la disposition des délégations. Ils ont remercié le Président pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats.

Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les services rendus par la F.A.O.